

# LES ARTS DU LITTORAL CAUCHOIS

24 - Rue du Docteur Girard

76980 - VEULES LES ROSES

Site Web : [www.veules.les.roses.fr/alc](http://www.veules.les.roses.fr/alc)

## REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA GALERIE 2014

1. La salle d'exposition située 24 rue du Dr Girard à Veules les roses est mise à disposition des seuls adhérents de l'association des Arts du Littoral Cauchois pour une durée maximale de 2 semaines hors périodes estivale, une semaine en juillet-aout (1)
2. **La semaine du 15 au 21 aout 2014 est réservée gracieusement et exclusivement aux adhérents assurant une animation peinture ou sculpture lors de la nuit des artistes de Veules les roses le 16 aout (15h00 à 22h00 environ).**
3. **Réservation obligatoire. Participation de 20 € la semaine (vacances scolaires), 10€ hors vacances scolaires.** (Aucun pourcentage sur les ventes reversé à l'association). Paiement de cette participation à la remise de la clef ou au plus tard le 30 juin pour la période estivale. En cas d'annulation (juillet-aout) le remboursement n'est pas effectué si la galerie reste inoccupée.
4. Chaque exposant déclare décliner de toute responsabilité l'association des Arts du littoral Cauchois dont le siège est à Veules les roses, en cas de vol ou de dégradation accidentelle des œuvres exposées par lui dans le local sis rue du docteur Girard à Veules les roses.
5. Exposition en Binôme d'exposants (ou seul) en semaine complète (été) ou quinzaine (hors été), c'est-à-dire un seul Week-end l'été, deux WE en dehors de la période estivale.
6. Remise de la clef et accrochage le vendredi. Le décrochage est effectué le jeudi soir en fin d'exposition
7. L'exposition d'œuvres d'autres artistes est strictement interdite.
8. Le nombre d'œuvres présentées et l'encadrement restent à l'appréciation des exposants.
9. La publicité de l'exposition est à la charge des exposants. (information de l'office de tourisme de Veules les roses etc.....). nota : Les dates d'exposition et exposants sont fournis à la presse (Courrier cauchois, Paris normandie et info Dieppoises)
10. Les horaires d'ouverture de la galerie restent à l'initiative des exposants **assurant les permanences.**
11. La qualité des œuvres présentées est exigée, l'association se réserve le droit de veiller au respect de ces règles. **Les œuvres sont obligatoirement enlevées à la fin de la période d'exposition. Toute œuvre qui n'aura pas été enlevée restera la propriété de l'association des Arts du littoral Cauchois.**
12. L'usage du local est strictement réservé à l'exposition.
13. Le nettoyage et le rangement du local sont à la charge des exposants qui s'engagent à l'effectuer en fin d'exposition.

Une convention de mise à disposition de la galerie sera signée entre le preneur et l'association à la remise de la clef.

Disponibilité consultable sur le site Web - Contact / Réservation : @mail : [alc.veules@laposte.net](mailto:alc.veules@laposte.net)

**Mr David EVA** : 02 35 97 07 95

**Mme Chantal CARPENTIER** : 02 35 97 20 39 - **Roger GODART** - 06 13 08 59 09

(1) *Éventuellement plus en fonction de la disponibilité et l'absence de réservation*